

Montreuil, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

MUTUALITÉ CHEMINOTE

# LA PROTECTION SOCIALE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES CHEMINOTS !

**La Fédération CGT des Cheminots a pris connaissance récemment d'un communiqué de presse commun à la Mutuelle Entrain et à l'entreprise de transport ferroviaire alternative Railcoop daté du 25 octobre 2022.**

**Aux termes de ce communiqué, les deux parties prenantes se félicitent mutuellement de la participation financière de Entrain dans cette entreprise privée. Cette participation pourrait représenter plusieurs centaines de milliers d'euros.**

La Fédération CGT des Cheminots a déjà eu l'occasion d'exprimer son avis négatif sur l'entreprise privée Railcoop. Sous couvert de forme coopérative parée d'économie sociale et solidaire, cette Société Anonyme demeure une entreprise libérale s'appuyant sur l'ouverture à la concurrence pour contribuer à l'abandon du service public au profit notamment de « sociétaires » qui en percevraient des dividendes. **Cette entreprise privée bénéficie d'ailleurs depuis 3 années de financements, notamment publics, sans pour autant avoir débuté une quelconque activité économique. Ces fonds publics seraient plus utiles au service public.**

La CGT entend rappeler qu'outre les réseaux secondaires historiques, l'efficacité du service public de transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises doit reposer sur une entreprise unique, publique et intégrée, la SNCF. Toute autre pseudo-alternative n'est qu'une chimère visant à détourner l'intérêt général à des fins particulières, en atomisant le système ferroviaire. Les termes du communiqué présentant Railcoop comme « une autre voie possible » témoignent de son hostilité au service public !

La couverture santé complémentaire par une mutuelle cheminote des quelques salariés de cette entreprise privée relève de son rôle, mais même si la recherche de placements profitables par les structures mutualistes semble répandue, la participation financière d'une mutuelle cheminote historique à une telle entreprise alternative au transport ferroviaire public n'est pas admissible.

L'engagement mutualiste croise très naturellement l'engagement syndical. La CGT, ses syndicats et ses militants ont joué un rôle essentiel dans la construction et le développement du tissu mutualiste cheminot depuis des décennies, à partir de valeurs humanistes, progressistes, basées sur l'intérêt collectif des cheminots, la défense, la promotion et la recherche d'amélioration de leur protection sociale.

C'est dans ce même esprit et à cette même fin que la Fédération CGT des Cheminots, ses structures en territoires et ses militants se sont inscrits dans la création de Entrain à partir des mutuelles cheminotes régionales.

D'aucuns tentent aujourd'hui d'imposer la vente forcée d'une complémentaire-santé obligatoire aux cheminots du cadre permanent, obérant conséquemment au lieu de les étendre, le Régime Spécial et les droits statutaires, menaçant les cheminots retraités actuels qui se trouveraient isolés dans les mutuelles cheminotes et le tissu mutualiste cheminot dans son ensemble.

Dans ce contexte, ce positionnement mutualiste alerte légitimement sur une dérive idéologique qui pourrait éloigner de l'intérêt collectif des cheminots.

**La Fédération CGT des cheminots s'engage à analyser les mesures à prendre pour sauvegarder le tissu mutualiste cheminot, les valeurs mutualistes et la protection sociale des cheminots actifs et retraités de la branche ferroviaire, afin de construire des lendemains qui ne soient limités au grand renoncement et à la privatisation du transport ferroviaire et de la protection sociale.**

